Les Plus Beaux Villages de France®

Petites Cités de Caractère

Station Verte

Aubeterre sur Dronne

Procès-Verbal approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal Lors de la séance du 17 janvier 2023

Publication du 23 janvier 2023

Procès-Verbal du Conseil Municipal
du mardi 15 novembre 2022 à 18h00

L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de la convocation : 08/11/2022.

Étaient présents : M. AUDOIN Charles, M POUPEAU Daniel ; M. MAFFRE Xavier, Mme Evelyne CHARRETON, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

Absentes excusées : Mme JONQUA Anne-Marie (pouvoir pour Mme MÉTAYER Maryse), Mme JONQUA MARTIN Marylène (pouvoir pour M. AUDOIN Charles)

Absent pour démission : MONTIGAUD Samuel,

Assistait : Mme Vanessa PARETOUR - adjoint administratif principal.

Secrétaire de séance : Mme ALÉPÉE Anne-Marie.

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17/10/2022

Il est adopté à l'unanimité

N°046/2022
OBJET : : Exercice 2022 - Budget annexe "Base de Loisirs" – Décision modificative n° 01 – Virements de crédits.

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits prévus au chapitre 65 du budget primitif 2022 (budget annexe "Base de Loisirs") étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D 022 : Dépenses imprévues	- 100,00 €	
D 6541- 65 : pertes / créances irrecouvrables		+100,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

N°047/2022
OBJET : : Exercice 2022 - Budget annexe "Assainissement" – Décision modificative n° 01 – Virements de crédits.

primitif 2022 (budget annexe "Assainissement") étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D 022 : Dépenses imprévues	-200,00 €	
D 7016129-014 : Reversement redevance modernisation réseau de collecte		+200,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

N°048/2022
OBJET : Vente par la commune des parcelles* AB 10p(f) – AB 11p(h) AB dnc1(j), et AB dnc2 (k) d'une contenance totale de 107 m² *à Monsieur Petrus VAN HEIJST

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté le mercredi 6 juillet 2022 au bornage de la propriété de Monsieur Petrus VAN HEIJST cadastrée section AB parcelle 9. La commune d'Aubeterre-sur-Dronne possède une propriété contiguë à celle de Monsieur Petrus VAN HEIJST. Le maire de la commune était invité à assister au bornage amiable. La relève montre des inexactitudes par rapport à la réalité sur le terrain.

Le plan de bornage a révélé que 107 m² du terrain qui appartient à la commune devraient être cédés à Monsieur Petrus VAN HEIJST pour mettre en conformité le cadastre.

Monsieur le Maire propose de lui vendre les parcelles cadastrées AB 10p(f) – AB 11p(h) AB dnc1(j), et AB dnc2 (k) d'une contenance totale de 107 m ²au prix de 100,00 € net vendeur.

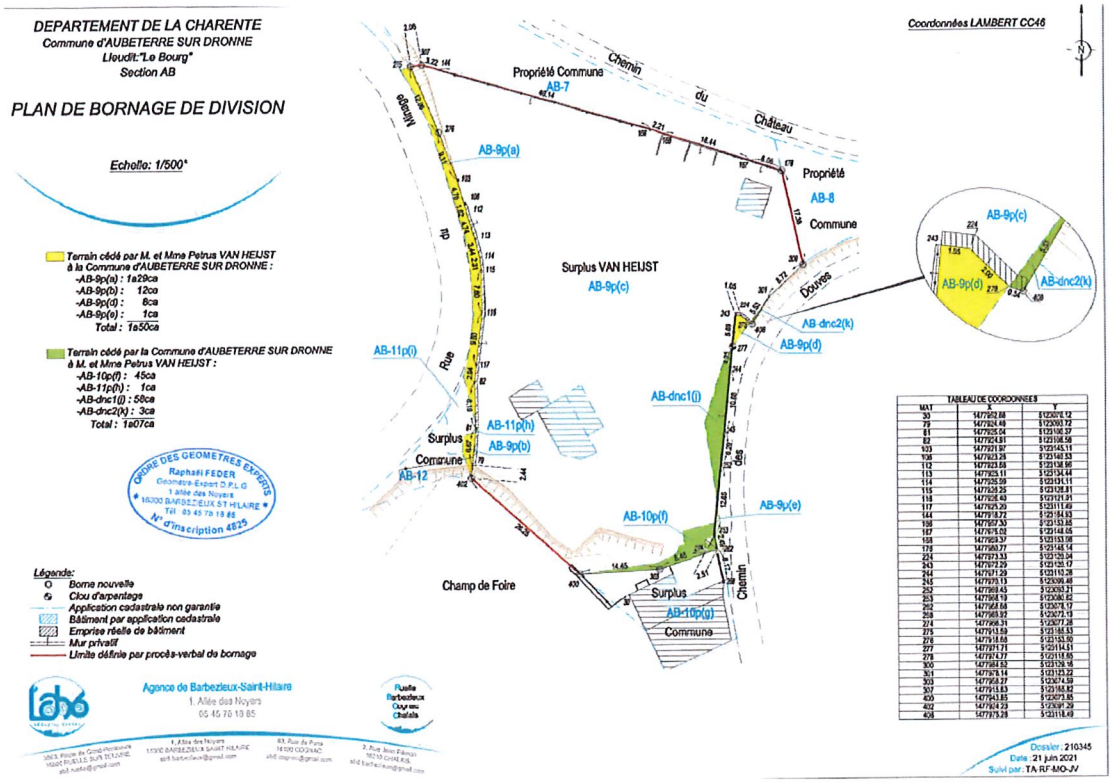

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire énoncée ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire y compris l'acte notarié.

N°49/2022
OBJET : Acquisition par la commune des parcelles AB 9p(a) AB 9p(b) AB 9p(d) AB 9p d'une contenance totale de 150 m² appartenant à Monsieur VAN HEIJST Petrus.

Monsieur le Maire informe qu'il a assisté le mercredi 6 juillet 2022 au bornage de la propriété de Monsieur Petrus VAN HEIJST cadastrée section AB parcelle 9. La commune d'Aubeterre-sur-Dronne possède une propriété contiguë à celle de Monsieur Petrus VAN HEIJST. Le maire de la commune était invité à assister au bornage amiable. La relève montre des inexactitudes par rapport à la réalité sur le terrain.

Le plan de bornage a révélé que 150 m² du terrain qui appartient à Monsieur Petrus VAN HEIJST, devraient être cédés à la commune pour mettre en conformité le cadastre. Une régularisation foncière doit être effectuée.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur Petrus VAN HEIJST qui souhaite céder les parcelles AB 9p(a) AB 9p(b) AB 9p(d) AB 9p€ d'une contenance totale de 150 m² au prix de 100,00 € net vendeur.

La commune aura à sa charge les frais d'acte notarié.

Monsieur le Maire demande l'accord du conseil municipal pour finaliser l'opération.

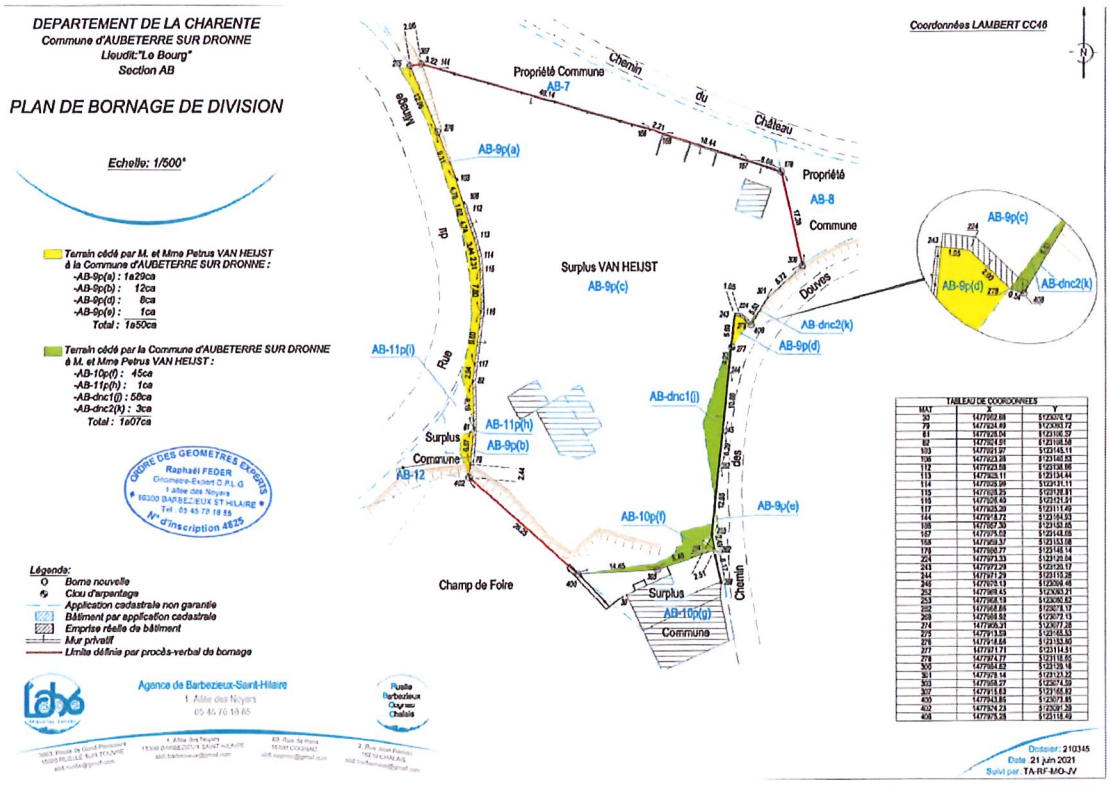

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

ÉMET un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire énoncée ci-dessus,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire y compris l'acte notarié.

Informations diverses

Syndicat d'eau potable du Sud-Charente : rapport sur le prix et la qualité du service 2021

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la Qualité du Service d'eau potable du Sud Charente.
Il rappelle que le Syndicat Sud Charente, ce sont neuf services qui sont exploités en affermage par les sociétés SAUR et AGUR à part égale.
En 2021, le service d'eau a desservi 19 129 abonnées, représentant une population de 40 450 habitants. La production moyenne du Syndicat d'eau est de 98,1 m3 par abonné. Le volume prélevé est de 3 300 027 m3. Le syndicat Sud Charente importe 109 242 m3 et il en exporte 722 933 m3.
Il possède 16 sources propres, 14 stations de traitements 2 296,80 km de réseau. Le rendement du réseau de distribution est de 82,20%. Le prix de l'eau est de 2,86 m3 en moyenne.

Le conseil municipal **PREND NOTE** du rapport de l'exercice 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, qui lui a été présenté. Son caractère public permet d'informer les usagers du service.

Donation de Marie Claire BERTHELOMET d'un terrain à la commune au lieu-dit « le Poulard »

Monsieur le Maire donne lecture du courriel reçu le 27 octobre 2022 au secrétariat de mairie de Madame Marie-Claire BERTHELOMET.

Madame Marie-Claire BERTHELOMET souhaite donner à la commune d'Aubeterre-sur-Dronne une parcelle située au bord de la rivière Dronne au lieu-dit « Le Poulard ». Elle se situe sur le sentier de randonnée qui longe la rivière, cet espace pour être un lieu de repos pour les randonneurs.
Monsieur le Maire précise que cette parcelle à une superficie de 4 275m².

Le conseil Municipal est favorable à cette donation et remercie Madame Marie -Claire BERTHELOMET pour sa générosité.

VU la délibération du conseil municipal en date du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation générale à Monsieur le Maire, notamment d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de condition, ni de charges. Un arrêté de décision sera pris par Monsieur le Maire pour accepter le don de Madame Marie-Claire BERTHELOMET, les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Projet affiches et magnets *vintage* avec l'artiste « Doz »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'artiste « DOZ » était venu à Aubeterre, le 22 septembre 2022, visiter le village.
Comme convenu, suite à cette visite l'artiste devait proposer deux croquis pour la réalisation d'une affiche vintage sur le village.
Monsieur le Maire présente aujourd'hui le travail de l'artiste aux conseillers municipaux, les deux croquis proposés sont la vision de l'artiste sur le village après sa visite. Monsieur le Maire précise que les modèles présentés sont en noir et blanc, mais en réalité le croquis retenu sera colorisé.

CROQUIS 1

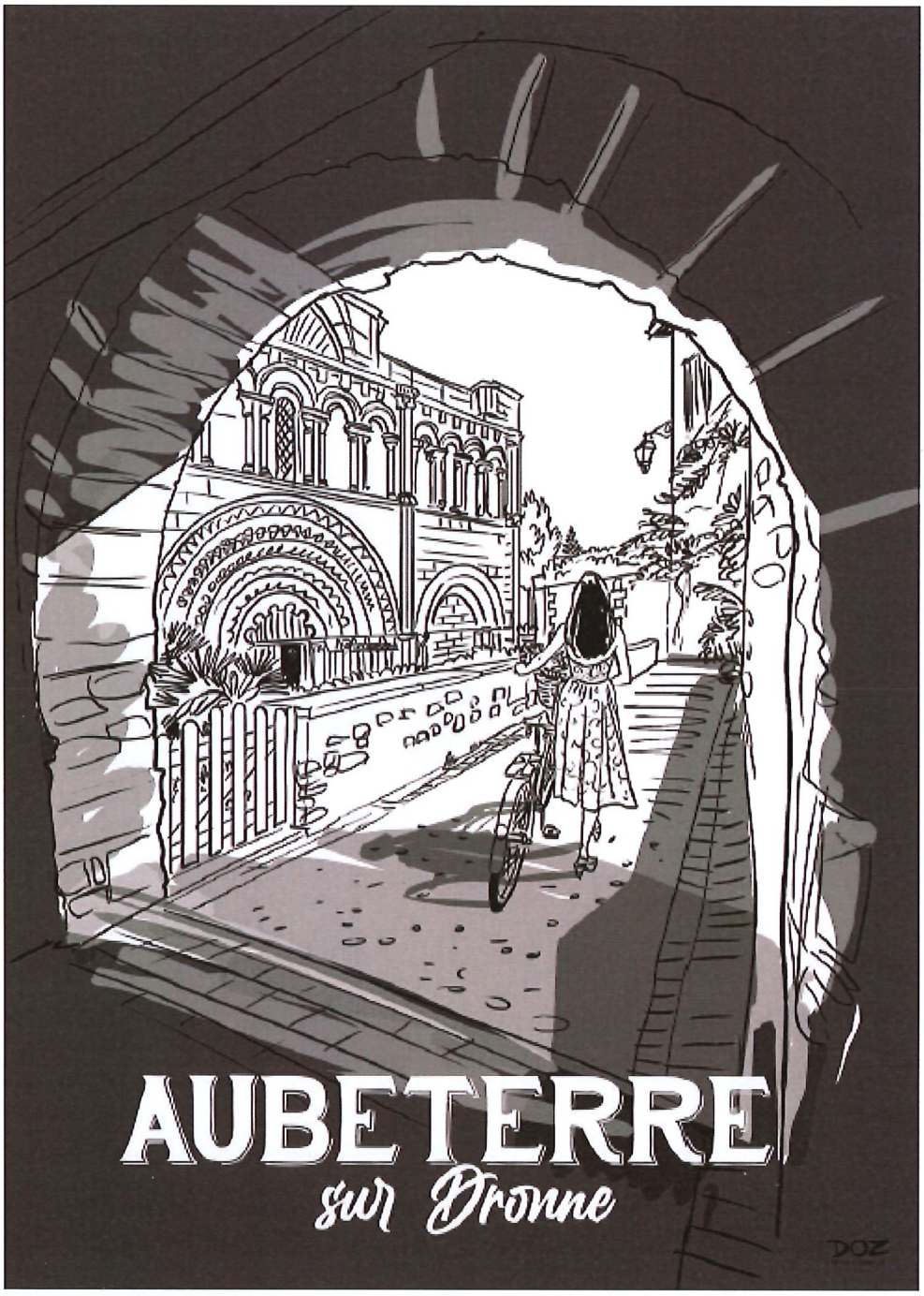

CROQUIS 2

Plusieurs avis ont été émis par les membres du conseil sur les dessins :

- Madame Evelyne CHARRETON a une préférence pour le croquis n°1. Il est plus graphique, il fait penser à un dessin de bande dessinée et évoque des petits chemins à explorer.
- Madame Clémence CADIOT est du même avis que Madame Evelyne CHARRETON.

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIMVERT

- Pour Monsieur Xavier MAFFRE, le croquis n°2 s'ouvre sur l'horizon et mélange le - patrimoine avec la nature par rapport à la proposition 1, qu'il trouve plus austère.
- Monsieur le Maire est d'accord avec Monsieur Xavier MAFFRE, le croquis n°2 évoque plus la nature. Le dessin 01 à une vue que sur l'église Saint-Jacques, le croquis n°2 est plus ouvert moins restrictif par rapport à l'ensemble du village.
- Monsieur Jean-Paul LAFRAIS à une préférence aussi pour le dessin n°2, pour lui le dessin n°1 est plus sombre.

Monsieur le Maire rappelle que le choix de la planche de l'affiche et de la Magnet doit être fait ce soir, afin que l'artiste réalise l'illustration finalisée.

Le conseil municipal à la majorité a retenu le croquis n°1 (6 voix pour).

Fêtes de fin d'année : Noël des aînés

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors de la dernière séance, le conseil municipal avait décidé de réunir les aînés autour d'un repas le samedi 17 décembre 2022.

Le 3 novembre 2022, Monsieur François PEZÉ, inspecteur du SGC de Barbezieux a envoyé sa note de fin d'année aux collectivités territoriales, suite au passage à la M57.

EN FONCTIONNEMENT

- ***les bordereaux de payes de décembre devront <u>impérativement</u> être adressés au SGC au plus tard, le lundi 12 décembre.***

- ***les derniers bordereaux de mandats et de titres (hors P 503) devront être adressés avant le jeudi 15/12/2022 (cette date est impérative pour les communes passant à la M57 au 01/01/2023)***

Monsieur le Maire demande d'avancer la date du repas de noël de fin d'année au samedi 10 décembre 2022, afin de régler les factures qui correspondent au repas et colis sur le budget C.C.A.S avant le 15/12/2022.

Le repas de Noël sera organisé au restaurant « Hostellerie du Périgord ». Monsieur Nicolas RENAC, propriétaire du restaurant propose un repas unique de 30€ par personne comprenant une mise en bouche, une entrée, un plat et un dessert avec café et un verre de vin compris.

Monsieur Daniel POUPEAU demande si le restaurateur a remis sa proposition de menu.
Monsieur le Maire informe que non. Nous ne savons pas à ce jour, quels types de plats seront proposés au menu.
Madame Anne Marie ALÉPÉE demande si le menu pourra être adapté pour les personnes végétariennes. A sa connaissance deux personnes souhaiteraient participer au repas mais elles sont végétariennes. Et une autre personne est intolérante au gluten.
Madame Anne-Marie ALÉPÉE trouve dommage de ne pas proposer une alternative pour ces personnes, et de les priver de repas. Le repas de Noël pour les ainés reste est un moment convivial et de partage.

Monsieur le Maire propose de contacter le restaurateur pour lui demander s'il peut adapter son menu pour les personnes végétariennes.

Compte rendu de la réunion du 25/10/2022 : rencontre des gérants du camping municipal

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré les gérants du camping municipal Cassandre et Hervé, le 25 octobre 2022 en présence de Monsieur Daniel POUPEAU, Monsieur Xavier MAFFRE, Madame Anne-Marie ALÉPÉE et Monsieur Jean-Paul CROCHET, maire de Laprade.

Lors de cette réunion, plusieurs points ont été abordée. Monsieur le Maire fait le compte rendu de cette réunion auprès du conseil municipal.

Premier point évoqué, le courrier envoyé par Monsieur le Maire concernant les nuisances sonores émises par le snack après minuit qui ont troublé le sommeil des habitants et des campeurs, cet été. Les animations programmées les mardis soir « Paradis des stars » sont parfaitement gérées et celles-ci se terminent avant minuit. Mais certaines animations en dehors de ce programme ont posé des problèmes avec la musique à partir d'une certaine heure.
Les gérants admettent quelques débordements pendant la saison estivale, mais il y a des soirs le snack était fermé, il y a eu du bruit jusqu'à cinq heures du matin venant d'autres point de nuisances dans le village en dehors du snack de la plage.
Les gérants investiront l'année prochaine dans une nouvelle sono qui réduirait le bruit.
Pour Monsieur le Maire les gérants ont compris le message concernant les nuisances sonores. Ils en tiendront compte pour les animations de l'année prochaine.

Lors de cet entretien, un bilan de la saison a été présenté. L'année 2022 c'est 35% d'augmentation de la fréquentation par rapport à 2021 pour l'hôtellerie de plein air.
A Aubeterre, le camping c'est 63 % de fréquentation en plus par rapport à l'année 2021. L'installation de mobile home a été bénéfique pour la fréquentation.
Pour la partie Snack, 15 000 repas ont été servis durant la saison 2022. Un point négatif concerne la lenteur du service dont le délai d'attente est parfois d'environ de 45 minutes.

Monsieur Xavier MAFFRE fait la remarque que cette année les restaurateurs ont rencontré des difficultés pour recruter des salariés pour effectuer le service.

Pour terminer, Monsieur le Maire indique que lors de cette réunion, Cassandre et Hervé ont signalé un nombre important de camping-cars qui stationnent sur l'aire de stationnement gratuite. Ils ont compté chaque soir et matin de la période du 13/05/2022 au 27/09/2022 le nombre de campings cars. En moyenne 2 000 campings cars sur la saison séjournent gratuitement. Au camping c'est 2 509 nuitées de camping-cars qui sont comptabilisées.
Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal, qu'il a fait part aux gérants d'une étude de faisabilité du projet d'une aire de service payante pour les campings cars est en cours et qu'il reviendra vers eux pour les informer de ses conclusions.

Compte rendu de la réunion « commission culture » du 27/10/2022

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Xavier Maffre, Adjoint au Maire.

La saison culturelle a commencé par le festival « Ascension de l'Art », festival d'arts visuels, qui a eu lieu le week-end de l'ascension. Le projet a été porté par l'Association Anim'Aubeterre.
La commune a versé une subvention de 3 000,00 € pour soutenir ce projet.

L'association Anim'Aubeterre avait fait appel à Madame Mana SAKHO pour organiser le festival. La subvention versée par la commune a servi à payer la prestation de services « commissariat d'exposition » de Madame Mana SAKHO soit 3 000,00 €.
La commission culture a souhaité reconduire le festival. Monsieur Xavier MAFFRE demande aux conseillers « Est-ce que le conseil municipal continue à soutenir cette manifestation pour l'année 2023 ?

Monsieur le Maire propose de faire un tour de table pour avoir le ressenti de chaque conseiller.

Madame Clémence CADIOT informe qu'elle a accueilli dans sa galerie un public différent allant des personnes amateurs d'arts à des personnes qui étaient là pour se balader. Tout au long de ce week-end il y a eu beaucoup de visiteurs.
Pour elle ce type de manifestation doit être confié à un professionnel de l'art qui à un carnet d'adresses et qui sait mener ce type d'évènement à savoir monter les expositions, faire les contrats avec les artistes...C'est un métier.

Monsieur le Maire rajoute que les artistes étaient présents avec leurs œuvres. Le public a pu échanger, passer du temps avec eux.

Monsieur Xavier MAFFRE indique que pour lui l'espace du village a bien été occupé par les artistes. Les lieux choisis pour les expositions s'y prêtaient bien. Le public déambulait dans tout le village. Madame Mana SAKHO a bien géré la mise en œuvre de toute cette exposition, de plus la présence des artistes était vraiment un plus, cela permettait un échange entre l'artiste et le public.
Le public était au rendez-vous.

La communication sera à revoir pour le prochain festival. Manque de visibilité des emplacements des artistes sur les flyers, quantité d'impression insuffisante.

Revoir certains lieux d'expositions pour l'année prochaine, comme à l'église Saint-Jacques. Un artiste exposait à l'intérieur de l'église Saint-Jacques. Une demande d'autorisation avait été faite auprès du diocèse qui avait approuvé l'installation des sculptures de l'artiste. Mais au cours du week-end, des célébrations ont eu lieu dans l'église Saint-Jacques, dont un enterrement. Les prêtres n'ont pas été prévenus de la présence d'une exposition. Il y a eu un manque de communication. Le site de l'église Saint-Jacques ne sera pas proposé pour l'année prochaine. Ce lieu doit rester libre pour les cérémonies plus particulièrement pour les enterrements éventuels.

Le conseil municipal est d'accord unanimement que ce fut une belle manifestation avec des expositions de qualités.
Il demande que l'association Anim'Aubeterre présente un bilan de cette première édition et un budget prévisionnel 2023. La décision de reconduire le versement d'une subvention de 3 000,00 € pour prendre en charge la prestation de service « Commissariat d'exposition » sera prise lors de la prochaine séance de conseil municipal le 13/12/2022.

Monsieur Xavier Maffre informe que quelques concerts proposés dans l'église souterraine ont été déficitaire. Sur trois concerts le public était moins nombreux. Cela peut par le grand nombre de manifestations proposées sur l'ensemble du territoire. Sur un même week-end le public avait un large choix d'animations. Revoir la communication pour l'année prochaine, faire de la publicité sur les réseaux sociaux en plus de l'affichage.

Le spectacle de la compagnie « Piano du Lac » programmé les 29-30-31 juillet 2022 sur la rivière Dronne a attiré 450 visiteurs sur les trois soirées. La magie sur l'eau fonctionne toujours aussi bien.

Le festival des potiers a clôturé la saison estivale, s'était la 6ème édition. Le festival a réalisé 35000,00 € de chiffres d'affaires, a aussi développé une économie locale, les restaurateurs, les commerçants et hébergeurs ont profité du festival des potiers.
L'édition 2023 du festival des potiers sera organisée aux mêmes dates que le week-end du patrimoine comme les années précédentes. Cependant pour l'année 2024 l'association Albaterra souhaiterai organiser le festival des potiers à autre date que le week-end du patrimoine, pour voir si le public est aux rendez-vous.

Madame Clémence CADIOT informe que son association « Chez Marguerite » à organisé six expositions dans sa galerie pendant la saison estivale.

Monsieur Xavier MAFFRE propose de faire une réunion en début d'année 2023, pour établir la feuille de route pour la saison culturelle 2023, avec les associations.
Un livret pourra être proposé regroupant toutes les manifestations des associations pour la saison estivale 2023. Réfléchir sur la communication 2023 des évènements proposés, faire de la publicité sur quel support ?

Monsieur Xavier MAFFRE rappelle que l'office de tourisme du Sud Charente joue un rôle important dans la communication des manifestations, par son site internet, et ses réseaux sociaux.

SDEG 16 – Eclairage Public - illumination de Noël

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que pour donner suite à la dernière réunion du conseil municipal une demande d'intervention auprès du SDEG 16 a été faite pour réduire la durée de l'éclairage public durant la nuit.
Coupure du dimanche au jeudi de 23h00 à 6h00 et du vendredi au samedi de 01h00 à 6h00.

Le SDEG 16 interroge la commune sur la coupure de l'éclairage public pendant la période des fêtes et des illuminations de Noël.
Le conseil Municipal maintient les mêmes horaires pendant la période des fêtes.

Monsieur Daniel POUPEAU indique aux conseillers que la commune est en attente d'installation des illuminations de Noël par le SDEG 16.

CDC LTD : Petites Villes de Demain

Monsieur le Maire informe qu'il va signer la convention-cadre « Petites Villes de Demain » prochainement. Il rappelle que la commune n'est pas éligible de manière direct, mais qu'elle bénéficiera d'aide d'accompagnement en ingénierie pour un de ses projet.
Dans cette convention les projets doivent être mentionnées par les communes associées.
Pour la commune d'Aubeterre-sur-Dronne plusieurs fiches d'actions ont été renseignées sur les projets en cours ou à venir :

- réhabilitation de l'immeuble Ellion sur la place du champ de foire,
- Réhabilitation de la grange du « Guicherot », pour créer un espace culturel,
- Confortement et restauration de l'église souterraine Saint-Jean,
- Aménagement paysager et sécurisation carrefour R.D 10 et rue du Minage.

Calendrier des prochaines réunions du conseil municipal

- et mardi 13/12/2022 à 18h00

Questions diverses

- Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier aux associations début décembre. Dans ce courrier, il informe les présidents que la commune d'Aubeterre-sur-Dronne, soutient les associations par le biais de subventions. Ainsi toute demande de subvention faite par les associations devra être adressée à Monsieur Maire accompagnée de l'imprimé cerfa 12156 qui est joint au courrier. Les demandes devront parvenir au secrétariat de mairie avant le 15/01/2023, accompagnées des justificatifs.

- Madame Evelyne CHARRETON informe les membres du conseil municipal qu'elle a fait la rencontre de Monsieur Olivier RAMILLON, dimanche sur le marché. Ils ont échangé sur différents sujets dont un concerne les moyens de contrôler les pigeons en ville. Monsieur Olivier RAMILLON est technicien santé environnement à Bordeaux. Il a de l'expérience sur la régularisation des pigeons. Monsieur Olivier RAMILLON a envoyé un courriel à la maire pour proposer plusieurs actions. Dans son courriel il propose : l'effarouchement régulier par des éperviers dressés, pigeonnier, la capture des pigeons au moyen de l'installation de cages. La capture est la plus efficace des trois solutions, mais le souci est de trouver le bon emplacement pour installer la cage.

Délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

La séance a été levée à vingt heures et trente minutes.

Le Maire,

MAIRIE D'AUBETERRE-SUR-DRONNE (Charente)

Charles Audoin

La secrétaire de séance

Anne Marie ALÉPÉE

Conseillers municipaux présents	Signatures
AUDOIN Charles	
POUPEAU Daniel	
MONTIGAUD Samuel	Absent pour démission
MAFFRE Xavier	
CHARRETON Evelyne	
JONQUA Anne-Marie	Absente excusée pouvoir pour Mme MÉTAYER Maryse
JONQUA – MARTIN Marylène	Absente excusée pouvoir pour M. AUDOIN Charles
ALÉPÉE Anne-Marie	
LAFRAIS Jean-Paul	
CADIOT clémence	
MÉTAYER Maryse	

Mod. 540330 - 04/22 Fabrègue Entreprise labellisée IMPRIM'VERT